

Dispositif de soutien aux séminaires pédagogiques thématiques

Programme Include (ANR-18-NCU-0001)

Programme IdEx Formation « Construction de la nouvelle offre de formation »

L'université de Strasbourg souhaite soutenir par un cofinancement les séminaires pédagogiques de composante, inter-composantes ou services. Ces séminaires viendront nourrir la réflexion sur les pratiques pédagogiques et les dispositifs de réussite à l'échelle de l'établissement pour la préparation de l'offre de formation 2024-2028.

Le cofinancement portera sur les dépenses de fonctionnement liées à l'organisation du séminaire pédagogique¹. Les dépenses devront être réalisées dans l'année d'exercice budgétaire (service fait). Un montant de maximum 10 000 € pourra être octroyé.

Il est demandé à la ou les composante(s) organisatrice(s), ou service(s) de préciser si un cofinancement est prévu.

Votre candidature à ce présent appel doit être transmise dans un délai d'au moins deux mois avant la tenue du séminaire. Les projets sont à envoyer via le formulaire du Portail Formation : <https://dynamic-forms.app.unistra.fr/f/portail-formation>

Un compte rendu de réalisation est attendu, comprenant : le nombre de participants répartis par fonctions (enseignants et enseignants-chercheurs, personnels administratifs et techniques, professionnels, étudiants, etc.) ; le programme détaillé du séminaire ; tout document susceptible d'être partagé avec d'autres équipes pédagogiques. Il devra être transmis au plus tard 1 mois après les dates du séminaire à mthurot@unistra.fr.

*Les critères d'évaluation des dossiers de candidature sont :

- Les objectifs de travail respectent les axes thématiques de la note de cadrage de l'offre de formation 2024-28 et/ou s'inscrivent dans les axes du projet Include
- Le programme de travail est cohérent et en adéquation avec les objectifs
- Le public visé pour le séminaire est représentatif des acteurs de l'action menée
- La demande de financement est proportionnelle au projet et respecte le cahier des charges

¹ Les demandes en personnel, en heures complémentaires et /ou en investissement ne sont pas éligibles sur cette opération. Les colloques scientifiques, journées d'étude, ateliers de recherche et/ou écoles d'été sont également inéligibles.